

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

R E F R A N Ç A I S E A C A D E M I E D E C R E T E I L Q U E

DIPLÔME DU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Vu le procès-verbal de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré établi le 06 JUILLET 1991
par le Président du Jury, enseignant à l'Université,

Le Diplôme du Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré

en B - SERIE : ECONOMIQUE ET SOCIAL

est conféré à MR LEQUEUX STEPHANE MICHEL

né(e) le 31 MARS 1973, à DRANCY (093)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Pour expédition conforme :

Le Directeur du Service interacadémique
des examens et concours,

Y. Nazé
NAZE



Signature du titulaire :

Lequeux

Fait à

ARCUEIL

le

22 OCTOBRE 1991

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale et par délégation :

Le Recteur de l'Académie DE CRETEIL

Signé : CH. FORESTIER

N° 940943791